

Longueur parcours
► 1^{ère} catégorie : 10,1 Km



Domaine privé / Non réciproitaire

**AAPPMA «Les Pêcheurs de la Serre et du
Vilpion» de MARLE**
Actualisation : Saison 2025

Légende cartographie



Cours d'eau de
1^{ère} catégorie piscicole



Cours d'eau / plan d'eau
non géré par l'AAPPMA



Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche



**En cas de pollution ou de travaux
entraînant un impact
sur les milieux aquatiques,
prévenez le plus rapidement possible :**
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA